



Communauté de Communes Isle Double Landais
4 B Rue du Maréchal Joffre
24700 Montpon

COMPTE-RENDU N°01 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 Janvier à 16 heures.

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis-clos, au foyer municipal de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation le 12 Janvier 2021

ETAIENT PRESENTS: MM. M.Mme J.GAMBRO-G.PIEDFERT-L.VERGNAUD- S. COUSTILLAS-
C.POUPARD-J-C.CHAUSSADE-PILET-M.COUSTILLAS-LOTTERIE- A.WILLIAMS-V.LECONTE-
N.JAVERZAC-MARIGHETTO-G.AUXERRE.RIGOULET-M.VERT-F.SALAT-J-L.ROUSSEAU- G.
ELIZABETH- F.PARROT-B.CABIROL- CAMPANERUTTO-JALARIN.

VOTE PAR PROCURATION : Mme S.QUIVIGER Procuration à M.CHAUSSADE. Mme
R.ROUILLER Procuration à M. J.P. LOTTERIE- Mme COULARD/MASSE Procuration à A.WILLIAMS –
M.G.HAERRIG Procuration à Mme AUXERRE.RIGOULET-L.LAGOUBIE Procuration à M.F.SALAT-
Mme BONNEFOND.DUHARD Procuration à J.L. ROUSSEAU. D.LECONTE Procuration à Mme
V.CAMPANERUTTO

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : Mme J.BONNEFOND.DUHARD- Mme S.QUIVIGER- Mme
R.ROUILLER-Mme S.COULARD/MASSE- M.G.HAERRIG- Mme L.LAGOUBIE-M.D.LECONTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Geneviève AUXERRE-RIGOULET

Nombre des membres :

- En exercice :28
- Présents :21
- Votants :28



Communauté de Communes Isle Double Landais
4 B Rue du Maréchal Joffre
24700 Montpon

Approbation du conseil communautaire du 16 Décembre 2020

Le compte-Rendu du Conseil communautaire du 16 Décembre 2020 est approuvé à **l'unanimité.**

OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES – SECTION INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier 2021,

Il est proposé à l'organe délibérant d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors reste à réaliser.

L'enveloppe maximale des crédits est de 338 713 €.

Cette décision permettrait d'engager des travaux avant que les budgets ne soient votés et rendus exécutoires. Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2021 lors de son adoption.

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de l'article susvisé à hauteur maximale de 25% de la prévision budgétaire 2020 (hors remboursement de la dette et reste à réaliser) avec la répartition suivante :



Communauté de Communes Isle Double Landais
4 B Rue du Maréchal Joffre
24700 Montpon

M. Vergnaud : 4 logements supplémentaires + 2 bureaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

-Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors reste à réaliser pour un montant maximal de 338 713 €.

Délibération adoptée par 18 voix Pour/ 9 Contre / 1 Abstention.

**EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE MONTPON-
MENESTEROL-VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE
DE SUBVENTIONS AUPRES DES FINANCEURS POTENTIELS**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 février 2016 dans laquelle la CC IDL a acté la réalisation de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Montpon-Ménésterol,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 juillet 2018 dans laquelle la CC IDL a validé les projets d'extension n°1 et n° 2,

Considérant le besoin et la nécessité de l'accès aux soins sur le territoire de la CC IDL,

Il est proposé au conseil communautaire de prévoir l'extension n°2 de la maison de santé pluridisciplinaire et d'en actualiser le plan de financement.

Le montant prévisionnel de travaux est estimé à 225 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :



Communauté de Communes Isle Double Landais
4 B Rue du Maréchal Joffre
24700 Montpon

BUDGET PRINCIPAL		
CHAPITRES	CREDITS OUVERTS AU BP EN 2020	OUVERTURE DE CREDITS 2021
20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00 €	10 000,00 €
<i>202 - Elaboration des documents d'urbanisme (modification PLU...)</i>		<i>10 000,00 €</i>
21 - Immobilisations corporelles	221 000,00 €	32 000,00 €
<i>21318 - Bâtiments publics (travaux sur bâtiments...)</i>		<i>22 000,00 €</i>
<i>21731 - Bâtiments scolaires issus d'une MAD (travaux sur écoles...)</i>		<i>- €</i>
<i>2188 - Matériel classique (achat de matériel administratifs, scolaire, technique...)</i>		<i>10 000,00 €</i>
27 - Autres immobilisations financières	171 353,81 €	100,00 €
<i>275 - Dépôt de garantie (bureau CCIDL)</i>		<i>100,00 €</i>
OP 101 - Caserne de gendarmerie	630 000,00 €	50 000,00 €
OP 156 - Piscine communautaire	12 500,00 €	3 125,00 €
OP 159 - Véloroute Rive Gauche	226 000,00 €	5 000,00 €
OP 165- Extension de l'école de Le Pizou	5 000,00 €	1 000,00 €
OP 168 - Aménagement RD 708	5 000,00 €	1 250,00 €
TOTAL OUVERTURE AUTORISEE		102 475,00 €

Observations :

M. Piedfert : Pourquoi un financement pour la piscine ? C'est une provocation.

M. Lotterie : Il sert à financer les études en cours.

Mme Cabirol : Je ne voterai pas le financement de la piscine.

M. Salat : Que représente la somme de 1250€ pour la RD 708 ? Le projet de piscine n'est pas en adéquation avec la conjoncture économique actuelle.

M. Lotterie : Je vous rappelle que le projet piscine a fait l'objet d'une adoption en conseil communautaire.

M. Rousseau : A quoi correspondent les budgets pour la gendarmerie ?



Communauté de Communes Isle Double Landais
4 B Rue du Maréchal Joffre
24700 Montpon

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	MONTANT HT	MONTANT TTC	LIBELLE	MONTANT	% financemen de l'opératio
MAITRISE ŒUVRE	18 000,00	21 600,00	CD24 Contrats territoriaux (25% taux d'intervention demandé)	62 500,00	25,00%
MISSIONS DE CONTRÔLE	6 000,00	7 200,00	DETR (40% taux d'intervention demandé sur travaux)	90 000,00	36,00%
TRAVAUX	225 000,00	270 000,00	REGION (arrêté n°3770720 pour extension 1 et 2)	46 700,00	18,68%
PUBLICATIONS	1 000,00	1 200,00	EMPRUNT	50 000,00	20,32%
			AUTOFINANCEMENT	800,00	
TOTAL	250 000,00	300 000,00	TOTAL	250 000,00	

Observations :

M.M. : Salat et Rousseau interrogent le Président sur la teneur exacte du projet.

M. Lotterie : La programmation n'est pas encore arrêtée. Pour l'heure, les dentistes demandent a priori à occuper une surface de 20 ou 30 m2. Par ailleurs, est à l'étude un projet d'accueil d'urgence la nuit et les Week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Président de la CCIDL à entamer les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès des financeurs potentiels ;
- Autorise le Président de la CC IDL à effectuer toute autre démarche et signer tout document relatif à cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité





Communauté de Communes Isle Double Landais
4 B Rue du Maréchal Joffre
24700 Montpon

SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-034 actant le vote du budget principal et des budgets annexes 2020,

Considérant que les recettes prévisionnelles des budgets annexes pour l'exercice 2020 sont insuffisantes pour équilibrer la section de fonctionnement des Budgets primitifs Annexes 2020,

Considérant que l'équilibre des budgets annexes est obtenu grâce à une subvention d'équilibre versée par le budget principal de la collectivité,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les subventions d'équilibre suivantes :

- Aire d'accueil des gens du voyage : 67 000.00 €
- Centre de loisirs de Montpon-Ménéstérol : 200 000.00 €
- Centre de loisirs de Moulin Neuf : 76 000.00 €
- Multiple rural de St-Barthélémy de Bellegarde: 3 346.00 €

Les budgets annexes Crèche, Atelier de la Réussite et Transports scolaires ne sont pas concernés.

Observations :

Mme Cabirol : 200K€ pour le centre de loisirs me parait beaucoup.

M. Vergnaud ; Grosse fréquentation et faible participation des familles en plus de la baisse de dotations de la CAF et de la MSA. La subvention d'équilibre est en légère baisse.

M. Salat : 67 k€ de fonctionnement et 42K€ d'investissement>>le déficit me parait important par rapport à l'importance de la fréquentation des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve les subventions d'équilibre décrites ci-dessus ;
- Autorise le Président à effectuer toute démarche inhérente à cette question.

Délibération adoptée par 24 voix Pour/ 0 Contre / 4 Abstention.

Le 17 mars 2021
Le Président
Jean-Paul Lotterie